

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 août 2020 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

VU les événements du coronavirus (COVID-19) et selon l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes, les citoyens ont quand même été invités à envoyer leurs questions à [communications@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:communications@ville.valleyfield.qc.ca) ou encore par l'application Messenger de la page Facebook de la Ville.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les thèmes suivants :

- Maison des Aînés et protection des espaces verts, des arbres et de l'environnement;
- Maison des Aînés et choix du lieu d'implantation;
- Maison des Aînés et rôles et responsabilités du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et de la Ville;
- Maison des Aînés et maintien du caractère de parc du Parc des Mouettes;
- Maison des Aînés et appel d'offres destiné aux propriétaires privés;
- Maison des Aînés et prix de vente;
- Maison des Aînés et circulation;
- Maison des Aînés et superficie du lieu d'implantation;
- intention de la Ville relativement au terrain de balle molle situé à Grande-Île;
- importance de maintenir le Centre mère-enfant dans la ville;
- demande de plantation d'arbres en bordure de la piste cyclable sur le boulevard Bord-de-l'Eau;
- demande de précisions sur le Règlement 150-31-1;
- demande de prendre en considération les impacts sur la faune lors de projets de développement comme celui de la rue de la Barrière.

## **2020-08-403 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 août 2020.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2020, tel que préparé, à savoir :

**1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

**5. CABINET DU MAIRE**

5.1 Lecture et dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

5.2 Modalités de diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

**6. DIRECTION GÉNÉRALE**

6.1 Lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

**7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Acceptation de la retraite de monsieur Christian Bernier au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics

7.2 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 5 juillet au 15 août 2020

**8. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

8.1 Affectation de deux lots situés dans le secteur de la rue Boyer au domaine privé

- 8.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2020-06-327
- 8.3 Modification et mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes
- 8.4 Prolongation de bail avec la Société canadienne des postes
- 8.5 Prolongation du délai de vérification diligente dans les dossiers de vente du 88, rue Saint-Laurent et du 247, chemin Larocque
- 8.6 Signature d'une entente avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry concernant la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Chemin du golf et des branches 1, 2 et 3

## **9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

- 9.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2019
- 9.2 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 9.3 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 9.4 Autorisation de paiement de la facture des travaux de raccordement dans le cadre de la construction de logements sociaux
- 9.5 Dépôt du rapport budgétaire au 10 août 2020

## **10. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES**

- 10.1 Déclaration de la Semaine de l'arbre et de la biodiversité

## **11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 11.2 Protocole d'entente avec l'Organisation de pêche sportive professionnelle dans le cadre du Championnat canadien de pêche à l'achigan Berkley B1

## **12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

- 12.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour les branchements d'aqueduc et

d'égout dans l'avenue Pierre-Dansereau

- 12.2 Coordination des travaux prévus avec le promoteur sur le terrain commercial à l'ouest de la rue Lyrette
- 12.3 Demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage
- 12.4 Entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards Mgr-Langlois et Bord-de-l'Eau

### 13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 13.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 32, rue Maden afin d'autoriser un garage détaché existant et réponse à cette demande
- 13.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 51, rue Monette afin d'autoriser une nouvelle construction avec des éléments dérogatoires et réponse à cette demande
- 13.3 Demande d'installation d'une remorque dans le stationnement du Centre du Partage
- 13.4 Mandat à la firme d'avocats Lavery afin de représenter la Ville dans les procédures auprès de la Commission municipale du Québec dans le cadre du recours de conformité de règlements d'urbanisme
- 13.5 Prolongation de délai de l'offre d'achat des Habitations Avengo inc.
- 13.6 Réponse à la demande pour autoriser le changement de couleur des galeries mitoyennes sur la façade principale du bâtiment situé aux 14-16, rue East Park en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

### 15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 15.1 Adoption du Règlement 209-21 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 15.2 Adoption du Règlement 216-16 modifiant le Règlement 216 portant sur le

stationnement - (RMH-330)

- 15.3** Adoption du Règlement 377 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 15.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 073-03 modifiant le Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable
- 15.5** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 216-17 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 15.6** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 219-04 modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460)
- 15.7** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 384 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Lyrette
- 15.8** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 389 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

## **16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

- 16.1** Adoption du Règlement 378 décrétant la phase II de divers travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette ainsi qu'un emprunt de 8 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.2** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 380
- 16.3** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 381
- 16.4** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 385
- 16.5** Modification du Règlement 248 décrétant des travaux de réaménagement du cours d'eau Arthur-Boyer ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

## **17. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 17.1** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 150-31-1
- 17.2** Décision quant à la tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement 150-31-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

**2020-08-404 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 13 août 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 selon sa teneur.

ADOPTÉ

**LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2019.

**2020-08-405 MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

VU l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE décréter que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2019 soit publié sur le site Internet de la Ville : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

ADOPTÉ

**2020-08-406 LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield visant à établir les paramètres de collaboration en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

VU la recommandation de la directrice générale d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure une lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, afin d'assurer le comité des mesures d'urgence d'un support additionnel en cas de sinistre mineur ou majeur qui pourrait survenir sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, pour une période de 3 ans à compter de la date de signature par les représentants de la Ville;

D'autoriser le paiement des coûts prévus à l'entente, soit une somme de 0,17 \$ per capita pour chacune des années couvertes par l'entente, le montant annuel total pour 2020-2021 s'élevant à 7 209,70 \$;

D'autoriser un transfert budgétaire provenant du poste budgétaire 02-230-01-643 au poste budgétaire 02-230-01-459, si nécessaire;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-08-407 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR CHRISTIAN BERNIER AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la lettre formulée par M. Christian Bernier avisant la Ville de sa retraite au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Christian Bernier au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

DE remercier M. Bernier pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-08-408 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU 15 AOÛT 2020**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 5 juillet au 15 août 2020;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en août 2020 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 5 juillet au 15 août 2020.

ADOPTÉ

**2020-08-409 AFFECTATION DE DEUX LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE BOYER AU DOMAINE PRIVÉ**

ATTENDU QU'en juin 2020, le conseil a autorisé un échange de terrains entre la Ville et Les Terres du Soleil inc. par la résolution 2020-06-327;

ATTENDU QUE la notaire mandatée afin de faire l'acte notarié a constaté, lors de son étude de titre, que lesdits lots avaient toujours le caractère de rue;

ATTENDU QU'afin d'en permettre la vente, la Ville doit faire passer les lots 6 280 095 et 6 280 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, de son domaine public à son domaine privé puisque les lots d'utilité publique sont inaliénables;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville les lots 6 280 095 et 6 280 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur de la rue Boyer;



DE confirmer l'échange de terrains octroyé par la résolution 2020-06-327.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION  
2020-06-327**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la greffière a procédé à la correction de la résolution 2020-06-327 intitulée « Acquisition de lots situés dans le secteur de la rue de la Barrière et échange de lots situés dans le secteur de la rue Boyer avec Les Terres du Soleil inc. » afin de modifier le lot « 6 208 093 » par le lot « 6 280 093 » et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**2020-08-410 MODIFICATION ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL,  
FONCTIONNAIRES ET CITOYENS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS, COMITÉS ET  
ORGANISMES**

VU le dépôt devant ce conseil de la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder au retrait et à la nomination de certains représentants ainsi qu'à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière.

ADOPTÉ

**2020-08-411 PROLONGATION DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

VU le dépôt devant ce conseil d'une prolongation de bail à intervenir entre la Société canadienne des postes et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location du stationnement adjacent au bureau de poste local et appartenant à la Société canadienne des postes;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser la signature de ladite prolongation de bail;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature d'une prolongation de bail avec la Société canadienne des postes pour la location du terrain de stationnement adjacent au bureau de poste

local, pour une période de cinq (5) ans, ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour se terminer le 30 juin 2024, pour la somme annuelle de 1 \$, taxes en sus le cas échéant;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la prolongation de bail précitée, selon les conditions inscrites dans ladite prolongation, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-08-412    PROLONGATION DU DÉLAI DE VÉRIFICATION DILIGENTE DANS LES DOSSIERS DE VENTE DU 88, RUE SAINT-LAURENT ET DU 247, CHEMIN LAROCQUE**

ATTENDU QU'à la séance du 18 février 2020, le conseil municipal a accepté une offre d'achat relativement aux immeubles situés au 88, rue Saint-Laurent et au 247, chemin Larocque, offre par laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) disposait d'une période de 6 mois pour effectuer ses vérifications, délai qui viendra à échéance le 19 août 2020;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser la signature d'un addenda pour prolonger le délai de vérification diligente prévue à l'offre d'achat du CISSMO;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) un délai de 3 mois supplémentaires afin de compléter leur vérification diligente, soit jusqu'au 19 novembre 2020;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'offre d'achat faisant état de la modification accordée.

ADOPTÉ

**2020-08-413    SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY CONCERNANT LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHEMIN DU GOLF ET DES BRANCHES 1, 2 ET 3**

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC),

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la MRC pour la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Chemin du golf et des branches 1, 2 et 3;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Chemin du golf et des branches 1, 2 et 3.

ADOPTÉ

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2019**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 sont déposés devant ce conseil.

#### **2020-08-414 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU l'adoption par l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield de ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à contribuer au paiement de 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2020;

D'accepter de déboursier 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2020, soit la somme de 93 900 \$ pour les logements et la somme de 29 000 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

D'engager la Ville à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le *Plan québécois des infrastructures*, soit une somme de 102 866 \$.

ADOPTÉ

#### **2020-08-415 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET**

Le registre des chèques émis et annulés numéros 98677 à 98927, le registre des transferts bancaires émis numéros S12499 à S12642 et le registre des paiements Internet émis et annulés numéros 3747 à 3819 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 98677 à 98927 totalisant respectivement 2 593 634,32 \$ et 484 266,67 \$ ;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S12499 à S12642 totalisant 8 766 500,25 \$;
- au registre des paiements Internet émis et annulés numéros 3747 à 3819 totalisant respectivement 3 305 617,98 \$ et 16,00 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2020-08-416 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-022 concernant l'appui à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre de la construction de 24 logements sociaux;

CONSIDÉRANT les divers engagements de la Ville dans le cadre de cet appui, dont celui d'assumer une somme maximale de 65 445 \$ pour le raccordement aux services municipaux;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'autoriser l'affectation de la somme nécessaire au paiement de cet engagement;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une affectation de 65 445 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la facture des travaux de raccordement dans le cadre de la construction de logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 AOÛT 2020**

Le rapport budgétaire au 10 août 2020 est déposé devant ce conseil.

**2020-08-417 DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DE LA BIODIVERSITÉ**

CONSIDÉRANT la Politique de l'arbre adoptée lors de la séance du conseil du 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une semaine de l'arbre à chaque mois de septembre avec de nombreuses activités;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE déclarer la semaine du 20 au 26 septembre 2020 : *Semaine de l'arbre et de la biodiversité.*

ADOPTÉ

**2020-08-418 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne;

CONSIDÉRANT QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente environ 90 % du budget global d'achat de documents pour l'année 2020-2021 et que cette aide est essentielle à la Ville pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

D'engager la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à autofinancer la totalité du projet d'un montant total de 139 977 \$, y compris la subvention du ministère de la Culture et des Communications;

DE désigner M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

D'autoriser M. Grenier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

**2020-08-419      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISATION DE PÊCHE SPORTIVE PROFESSIONNELLE POUR LA TENUE DU TOURNOI CANADIEN DE PÊCHE À L'ACHIGAN B1**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir avec l'Organisation de pêche sportive professionnelle et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide humaine, financière et matérielle dans le cadre d'un Championnat canadien de pêche à l'achigan B1;

CONSIDÉRANT les retombées en termes de visibilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous plus de 100 pêcheurs professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente prévoit l'obligation pour l'organisation de respecter les consignes et directives de la Santé publique relatives à la COVID-19, notamment en ce qui a trait à la limite du nombre de personnes et au maintien d'une distance de deux mètres entre les participants;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'Organisation de pêche sportive professionnelle relatif à l'octroi d'une aide humaine, financière et matérielle dans le cadre d'un Championnat canadien de pêche à l'achigan B1, à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2020;

D'accorder audit organisme une somme totale de 5 000 \$ en vue d'assurer la tenue de l'évènement pour l'année 2020, soit une aide financière de 3 000 \$ et une aide en ressources humaines et matérielles d'une valeur de 2 000 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-08-420      ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS L'AVENUE PIERRE-DANSEREAU**

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour les branchements d'aqueduc et d'égout dans l'avenue Pierre-Dansereau par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour les branchements d'aqueduc et d'égout dans l'avenue Pierre-Dansereau (appel d'offres public 2018-34), tel que décrit au document déposé devant ce conseil par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

**2020-08-421 COORDINATION DES TRAVAUX PRÉVUS AVEC LE PROMOTEUR SUR LE TERRAIN COMMERCIAL À L'OUEST DE LA RUE LYRETTE**

ATTENDU QUE dans le cadre du développement commercial en planification à l'intersection de la rue Lyrette et du boulevard Mgr-Langlois, le ministère des Transports du Québec souhaite une confirmation officielle de la coordination complète des travaux municipaux sur la rue Lyrette avec les travaux du promoteur sur le terrain commercial;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'informer le ministère des Transports du Québec que l'ensemble des travaux municipaux prévus sur la rue Lyrette est en complète coordination avec les travaux prévus par le promoteur sur le terrain commercial situé à l'ouest de la rue Lyrette.

ADOPTÉ

**2020-08-422 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage numéro 6000-00023;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relativement au projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc par technique de chemisage;

D'autoriser M<sup>me</sup> Véronique Morin, ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la Ville, les documents de demande d'aide financière relatifs au projet de chemisage des conduites d'aqueduc dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU;

D'engager la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à :

- respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU qui s'appliquent à elle;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;
- assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

ADOPTÉ

**2020-08-423    ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS MGR-LANGLOIS ET BORD-DE-L'EAU**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards Mgr-Langlois et Bord-de-l'Eau par le ministère des Transports du Québec, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a la responsabilité d'intégrer une traverse sécuritaire pour cyclistes et piétons;

ATTENDU QU'une somme forfaitaire de 18 000 \$, excluant les taxes applicables, doit être affectée afin de réaliser ledit projet;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de collaboration à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards Mgr-Langlois (route 201) et Bord-de-l'Eau;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est                                    proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
   appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
   et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration numéro 202111 préparée par le ministère des Transports du Québec relative à l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards Mgr-Langlois (route 201) et Bord-de-l'Eau, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ



**2020-08-424 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 32, RUE MADEN AFIN D'AUTORISER UN GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels 2020-033 et 2020-049 du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 22 juillet 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Nicole Marcil a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser le garage détaché existant au 32, rue Maden avec une marge arrière de 2,39 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un permis non conforme a été émis;

ATTENDU le préjudice sérieux au propriétaire advenant un refus;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice aux propriétaires et occupants voisins;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2020-0048 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 18 août 2020;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-0048 pour le lot 3 247 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 32, rue Maden, demande formulée par M<sup>me</sup> Nicole Marcil, pour le garage détaché existant avec une marge arrière de 2,39 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 6.2.2 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge minimale de 5,5 mètres face à la porte de garage;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2020-08-425

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU FUTUR 51, RUE MONETTE AFIN D'AUTORISER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION AVEC DES ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels 2020-033 et 2020-049 du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 22 juillet 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M. André Larin a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 5 216 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser une nouvelle construction au futur 51, rue Monette avec les éléments dérogatoires suivants :

- une largeur du bâtiment principal de 1,80 mètre en cour avant;
- que la largeur soit mesurée à 7,8 mètres du point le plus avancé de l'habitation;

CONSIDÉRANT la difficulté à aménager un terrain étroit;

CONSIDÉRANT QUE la norme à respecter est inatteignable pour une résidence avec un garage intégré sur un terrain étroit;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact et de préjudice pour le voisinage;

ATTENDU QUE limiter le nombre de bâtiments sur les terrains riverains est souhaitable;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2020-0057 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 18 août 2020;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-0057 pour le lot 5 216 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au futur 51, rue Monette, demande formulée par M. André Larin, pour une nouvelle construction avec les éléments dérogatoires suivants :

- une largeur du bâtiment principal de 1,80 mètre en cour avant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une largeur minimale de 4 mètres si la résidence possède 2 étages et un garage intégré, et que la largeur prescrite à la grille est conforme à l'étage (article 8.13);

- que la largeur soit mesurée à 7,8 mètres du point le plus avancé de l'habitation, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prévoit que ce soit à un maximum de 4 mètres (article 1.4.2);

ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence;

QUE cette acceptation soit conditionnelle au fait de ne pas avoir de possibilité de construire un bâtiment accessoire dans la cour avant;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2020-08-426 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE REMORQUE DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE DU PARTAGE**

ATTENDU QUE l'organisme Centre du partage désire installer une deuxième remorque dans leur stationnement afin d'entreposer les nombreux dons dans le contexte actuel de la COVID-19;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de tolérer le maintien des deux remorques;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le stationnement de deux remorques de 53 pieds, pour une période de six mois, afin de permettre l'entreposage du matériel, tel que demandé par l'organisme Centre du partage;

DE prolonger cette autorisation, le cas échéant et si nécessaire, pour une période additionnelle de six mois suivant une demande du Centre du partage.

ADOPTÉ

**2020-08-427 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS LAVERY AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DANS LES PROCÉDURES AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU RECOURS DE CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE, à la suite du dépôt d'une demande de conformité du Règlement 150-32 (zonage) au Règlement 148-09 (plan d'urbanisme), par au moins 5 citoyens de la Ville, auprès de la Commission municipale du Québec, la Ville doit mandater un avocat afin d'être représenté lors des procédures;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme relative de mandater M<sup>e</sup> Daniel Bouchard, avocat de la firme Lavery;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'entériner le mandat octroyé à la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L et à M<sup>e</sup> Daniel Bouchard afin de représenter la Ville dans les procédures auprès de la Commission municipale du Québec dans le cadre du recours de conformité entre le Règlement 150-32 et le plan d'urbanisme complet, incluant le Règlement 148-09.

ADOPTÉ

**2020-08-428 PROLONGATION DE DÉLAI DE L'OFFRE D'ACHAT DES HABITATIONS AVENGO INC.**

ATTENDU QUE le 17 décembre 2019, le conseil a accepté l'offre d'achat de l'entreprise Habitations Avengo inc., entreprise à être créée, représentée par MM. Nicholas Gauthier et Yan St-Pierre, d'une partie du lot 3 246 632 sise à l'intersection des rues Alphonse-Desjardins et Fabre;

ATTENDU QUE l'offre d'achat prévoyait que MM. Gauthier et St-Pierre avait 4 mois à compter de l'acceptation de celle-ci par la Ville afin de satisfaire aux diverses conditions y étant mentionnées, délai venant à échéance le 17 avril 2020;

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, MM. Gauthier et St-Pierre auraient demandé un délai supplémentaire de 3 mois se terminant le 17 juillet 2020;

ATTENDU QUE MM. Gauthier et St-Pierre demandent un autre délai supplémentaire afin de poursuivre les démarches déjà amorcées;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature d'un addenda pour la prolongation de délai de l'offre d'achat de MM. Gauthier et St-Pierre;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature d'un addenda à l'offre d'achat de l'entreprise Habitations Avengo inc., représentée par MM. Nicholas Gauthier et Yan St-Pierre, afin de prolonger la période de vérification diligente jusqu'au 31 août 2020;

D'accepter de prolonger le délai de validité de la résolution 2019-12-607 prévue à l'offre d'achat jusqu'au 18 septembre 2020, date à laquelle l'acquéreur (Habitations Avengo inc.) devra avoir complété la transaction, à défaut de quoi, la Ville sera libérée de l'offre d'achat;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda relatif à la présente.

ADOPTÉ

**2020-08-429 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DE COULEUR DES GALERIES MITOYENNES SUR LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 14-16, RUE EAST PARK EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE les lots 3 247 557 et 3 247 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Sylvain Rainville le changement de couleur des galeries mitoyennes sur la façade principale du bâtiment situé aux 14-16, rue East Park;

ATTENDU QUE les galeries mitoyennes sur la façade principale ont été repeintes sans certificat d'autorisation et que la demande de PIIA est arrivée subséquemment;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires n'avaient que de bonnes intentions en changeant la couleur de leur galerie mitoyenne sur la façade principale;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont prêts à modifier le support de l'avant-toit du rez-de-chaussée en blanc afin de renforcer la continuité de cet élément continu;

CONSIDÉRANT QUE la couleur choisie n'est pas une couleur inspirée d'une mode temporelle mais plus pour ce qu'elle apporte comme personnalité;

ATTENDU QUE les teintes de bleu choisies ne s'intègrent pas à l'ensemble des bâtiments contigus et à leur environnement;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE refuser la demande PIIA2020-0046 formulée pour les lots 3 247 557 et 3 247 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Sylvain Rainville, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le changement de couleur des galeries mitoyennes sur la façade principale du bâtiment situé aux 14-16, rue East Park pour des teintes de bleu.

ADOPTÉ

**2020-08-430 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de Sodium et de PAX-XL8 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'hypochlorite de Sodium et de PAX-XL8 nécessaires aux activités de l'organisation municipale;

DE confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022;

D'engager la Ville, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

DE confier à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

D'engager la Ville, si l'UMQ adjudge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**2020-08-431 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-21, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 209-21 le 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 209-21 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

**2020-08-432 ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-16, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 216-16 le 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 216-16 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

ADOPTÉ

**2020-08-433 ADOPTION DU RÈGLEMENT 377 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 377, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 377 le 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 377 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**A-2020-08-025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 073-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 073 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

M. le conseiller Jason Grenier donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 073-03 modifiant le Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 073-03 modifiant le Règlement 073 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

**A-2020-08-026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)**

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 216-17 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-17 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

**A-2020-08-027 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 219-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS – (RMH-460)**

M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 219-04 modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460).



M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 219-04 modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460).

**A-2020-08-028 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 384 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE LYRETTE**

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 384 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Lyrette.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 384 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Lyrette.

**A-2020-08-029 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 389 SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

M. le conseiller Jacques Smith donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 389 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 389 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

**2020-08-434 ADOPTION DU RÈGLEMENT 378 DÉCRÉTANT LA PHASE II DE DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 8 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux a établi une procédure d'enregistrement tenant lieu de registre;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 378, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 378 le 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 378 décrétant la phase II de divers travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette ainsi qu'un emprunt de 8 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux;

QU'un avis public adressé aux personnes habiles à voter sur le Règlement 378 soit publié.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 380**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 2 au 17 juillet 2020, sur le Règlement 380 décrétant divers travaux de réfection des infrastructures sur la rue Marleau ainsi qu'un emprunt de 2 130 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 381**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 2 au 17 juillet 2020, sur le Règlement 381 décrétant la modernisation du réseau d'éclairage public ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 385**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 16 au 31 juillet 2020, sur le Règlement 385 décrétant divers travaux d'aménagement du réseau cyclable, phase III, ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2020-08-435 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 248 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU ARTHUR-BOYER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement 248 décrétant des travaux de réaménagement du cours d'eau Arthur-Boyer ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de réduire le montant du règlement à 3 255 000 \$ de façon à retirer toute dépense relative à l'acquisition des terrains étant donné que ces acquisitions n'ont pas été effectuées;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a décrété, par le biais du Règlement 248, une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour des travaux de

reprofilage de cours d'eau, de contrôle quantitatif des eaux, d'une piste cyclable et aire de repos, l'acquisition de terrains réservés pour des espaces verts ainsi qu'une contribution municipale à la canalisation du fossé Arthur-Boyer;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

QUE le titre du règlement numéro 248 est remplacé par le suivant : « Règlement 248 décrétant des travaux de réaménagement du cours d'eau Arthur-Boyer ainsi qu'un emprunt de 3 255 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux »;

DE modifier le Règlement 248 :

- en remplaçant, à l'article 1 dudit règlement, l'annexe « A » en date du 12 novembre 2012 par la nouvelle annexe « A » en date du 6 août 2020;
- en remplaçant, à l'article 3 dudit règlement, le montant de « 340 000 \$ » par le montant de « 270 000 »;
- en remplaçant, à l'article 4 dudit règlement, le montant de « 75 000 \$ » par le montant de « 65 000 »;
- en abrogeant l'article 5 dudit règlement;
- en remplaçant, à l'article 6 dudit règlement, le montant de 4 000 000 \$ par le montant de 3 255 000 \$ »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

#### **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 150-31-1**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 16 au 31 juillet 2020, sur le Règlement 150-31-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

#### **2020-08-436 DÉCISION QUANT À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE SUR LE RÈGLEMENT 150-31-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux a établi une procédure d'enregistrement tenant lieu de registre;

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement concernant le Règlement 150-31-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes, règlement adopté lors de la séance du conseil du 16 juin 2020, a eu lieu du 16 au 31 juillet 2020;

ATTENDU QUE 62 personnes ont demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire, alors que 21 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder au retrait du Règlement 150-31-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

VU les événements du coronavirus (COVID-19) et selon l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes, les questions suivantes ont été posées lors de cette deuxième période de questions :

- demande de précision sur le Règlement 150-31-1 et les volontés du promoteur;
- demande de précision sur l'implantation d'un système de feux temporaires à l'intersection des boulevards Bord-de-l'Eau et Mgr-Langlois.

#### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

#### **2020-08-437 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 18 août 2020.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-06-327**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 18 AOÛT 2020, À 19 HEURES**

**Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)**

« Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de la résolution 2020-06-327 adoptée lors de la séance du conseil du 16 juin 2020 intitulée « Acquisition de lots situés dans le secteur de la rue de la Barrière et échange de lots situés dans le secteur de la rue Boyer avec Les Terres du Soleil inc. », afin d'y apporter une correction d'écriture.

En effet, à la lecture de ladite résolution, nous constatons que le lot « 6 208 093 », après vérification sur le portail géomatique, aurait dû se lire « 6 280 093 ». Le texte de la résolution a été modifié afin d'y remplacer le lot « 6 208 093 » par le lot « 6 280 093 ».

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

La directrice du Service du greffe et des  
affaires juridiques et greffière,



Kim V. Dumouchel, avocate

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL  
DE VILLE, LE MARDI 16 JUIN 2020, À 19 HEURES**

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

**2020-06-327 ACQUISITION DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA  
BARRIÈRE ET ÉCHANGE DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE  
BOYER AVEC LES TERRES DU SOLEIL INC.**

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal dans le dossier de vente et d'échange de terrains situés dans le secteur des rues de la Barrière et Boyer avec l'entreprise Les Terres du Soleil inc.;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 6 280 088, 6 280 091, 6 280 093 et 3 820 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par l'entreprise Les Terres du Soleil inc. en faveur de la Ville, lots situés dans le secteur de la rue de la Barrière, pour la somme de un dollar (1,00 \$);

D'autoriser l'échange des lots 6 280 095, 6 280 097, 6 280 099 et 6 280 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur de la rue Boyer, entre la Ville et Les Terres du Soleil inc., avec une soulte de 14 350 \$, taxes en sus le cas échéant, en faveur des Terres du Soleil inc.;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ